

Le Duathlon << La juillanaise >>

REGLEMENT

Lieu : Esplanade terrain militaire à Juillan (proche skatepark)

Format: Cross Duathlon individuel (cap/vtt)/ Cross Duathlon en équipe de 2 coéquipiers (1 coureur/1 VTT)/ Cross Duathlon

Date dimanche 05 juillet 2026

Cross Duathlon individuel / Cross Duathlon en équipe de 2 coéquipiers, dimanche 05 juillet 6km (cap) 16km (vélo), 6km (cap)

MARCHE NOU CHRONOMETREE SKI

Départ 2/14h Equipier n°1 (cap) pour 6km puis passage de relais à Equipier n 2 pour 16km (vtt), et enfin Equipier n 1 et Equipier n°2 pour 6km (cap), respectivement en cap et en vtt, en départ Mass Start Ou alors en individuel qui enchaîne tout seul.

Départ 1 :/ 10 H MARCHE .

Tarif: ~~30~~€ équipe / 19€ en individuel / ~~30~~€ MARCHE

Article 1

La juillanaise est soumise à ce règlement et chaque concurrent s'engage à respecter ce dernier.

Article 2

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pour la partie vélo à l'arrière et course à pied à l'avant) Le dossard doit rester visible et ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie. et devra être restitué à l'arrivée

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'être suivi par un véhicule quel qu'il soit sur le parcours et l'utilisation de téléphones portables et des baladeurs est interdite.

Article 3

Sur les parties de " route" les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route, port du casque obligatoire sur toute la partie cyclisme et obligation de rouler ou courir sur la partie à droite de la chaussée

Article 4

L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile qui couvre aussi celle des concurrents dûment inscrits de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la Compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque

Article 5

Présence obligatoire à la remise des récompenses. Tout concurrent absent ne pourra pas porter réclamation pour l'obtention de son prix

Article 6

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit. Les engagements seront en avoir pour les années futures de l'organisation.

Article 7

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images audiovisuelles sur lesquels ils pourront apparaître

Article 8

En vue d'une course plus durable et éco responsable, aucuns dépôts, papiers, gels, barre de céréales... ne devra être jetés sur l'ensemble du parcours et de la zone d'arrivée, sous peine de disqualification immédiate. Si une infraction de ce style est constatée par un membre de l'équipe organisatrice, aucun retour en arrière ne sera possible, et le dossard concerné se verra retiré ou dans le cas présent le duo se verra directement éliminé

Les conditions Générales :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 04 juillet 2026 à 20h00 (internet) ou lorsque le quota des 150 premières équipes est atteint ,